

## Avis d'Appel Public A La Concurrence

◆ Procédure adaptée ouverte de mise en concurrence préalable à l'attribution d'une autorisation domaniale sur le domaine public en vue d'une exploitation économique

◆ Pouvoir adjudicateur :

Nom : Commune de LES MATHES – LA PALMYRE

Représentant : Madame Marie BASCLE, en sa qualité de Maire

Adresse postale : 10 rue de la Sablière - CS 60013 - 17570 LES MATHES – LA PALMYRE

Téléphone : 05 46 22 48 72 – Fax : 05 46 22 49 23

Messagerie électronique : [info@lesmatheslapalmyre.fr](mailto:info@lesmatheslapalmyre.fr)

Site internet de la ville : [www.mairie-lesmatheslapalmyre.com](http://www.mairie-lesmatheslapalmyre.com)

◆ **Objet de la mise en concurrence** : le présent avis a pour objet de définir les modalités d'occupation d'un emplacement dédié à un manège pour enfants.

◆ **Prescription** : le présent avis sera suivi de l'attribution d'un arrêté d'occupation du domaine public.

◆ **Caractéristiques principales** :

- Occuper une partie du Parking du marché à La Palmyre pour installer un manège pour enfants.
- Cet avis à la concurrence fait suite à l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 qui impose une procédure de mise en concurrence pour la délivrance de certaines autorisations du domaine public applicable depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017.
- La ville de Les Mathes - La Palmyre sélectionnera l'exploitant qui proposera la candidature la mieux appropriée.
- Toute candidature proposant une activité différente, ne sera pas étudiée et sera rejetée.

◆ **Conditions d'occupation** :

- L'exploitant sera autorisé à occuper une partie du Parking du marché à La Palmyre pour installer un manège pour enfants du 1<sup>er</sup> avril 2026 au 30 septembre 2026 sur une superficie d'environ 100 m<sup>2</sup>.
- **L'exploitant devra fournir une attestation de bon montage des structures à son installation.**
- L'exploitant devra s'acquitter d'une redevance fixée par délibération du Conseil Municipal.
- Cette redevance devra être réglée à première demande du régisseur des droits de place. A défaut, l'autorisation d'occuper le domaine public communal sera caduque.
- Tout débordement verbal ou physique vis-à-vis du régisseur des droits de place ou de tout autre agent de la commune entraînera de facto le retrait de cette même autorisation.
- L'autorisation délivrée s'appliquera uniquement pour la mise en place d'un manège pour enfants, elle ne pourra être ni transmise ni cédée et deviendra caduque si une autre activité y était exercée.
- L'exploitant veillera à ce que l'intensité sonore demeure raisonnable et ce afin de ne pas perturber le calme des riverains.

- En tout état de cause, le soir, l'animation devra se terminer à 23h30.
- L'exploitant devra veiller à la propreté du sol situé dans l'espace concédé ainsi qu'aux abords immédiats.
- L'autorisation sera accordée à titre précaire et révocable.

♦ **Critères d'attribution :**

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1- Intérêt esthétique et intégration environnementale	<b>40 %</b>
2- Qualité et originalité	<b>30 %</b>
3- Expérience et références du candidat	<b>30 %</b>

♦ **Contenu des candidatures et offres :**

Chaque candidat devra présenter les documents suivants, sous pli fermé, comportant la mention suivante : « Manège/NE PAS OUVRIR » :

- Un courrier de candidature motivé adressé à Madame le Maire,
- Un curriculum vitae présentant ses références,
- Les conclusions du rapport de contrôle technique et, le cas échéant, du rapport de contre-visite en cours de validité et comportant des avis favorables,
- Une déclaration établie par l'exploitant précisant qu'il a réalisé les actions correctives nécessaires et que son matériel est maintenu en bon état, accompagnée des documents justificatifs,
- Une attestation de responsabilité civile professionnelle en cours de validité,
- Un extrait Kbis de moins de trois mois,
- Une carte de commerçant non-sédentaire en cours de validité, recto-verso,
- Une photo du manège,
- Tout document jugé utile à la candidature.

Après examen des candidatures et des offres, l'autorité territoriale pourra entamer des négociations avec un ou plusieurs candidats.

♦ **Date et heure limites de réception des candidatures et des offres :**  
**27 janvier 2026 à 12h00**

♦ **Renseignements Administratifs :**

Auprès de : Madame Laëtitia Lecot - régisseur des droits de place  
Téléphone : 06 78 79 91 00 - 05 46 22 48 72  
Messagerie électronique : [1.lecot@lesmatheslapalmyre.fr](mailto:1.lecot@lesmatheslapalmyre.fr)

♦ Date de publication de cet avis : 09/01/2026

La publicité de cet avis d'appel public à la concurrence sera effectuée par voie d'affichage en mairie et publication sur le site internet de la commune :

[www.mairie-lesmatheslapalmyre.com](http://www.mairie-lesmatheslapalmyre.com)